

Marché N°

Acte d'Engagement

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA PASSATION
D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

La procédure est passée en application des dispositions du code de la commande publique

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu sous la forme d'un marché à titulaire unique

Maitre d'Ouvrage :

CHU de Besançon Franche-Comté
DPIMS - Département Travaux
3 boulevard Fleming
25030 Besançon Cedex
Tél : 03 81 21 80 77
Courriel : ntp@chu-besancon.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-59 du code de la commande publique :
Monsieur le Directeur général du CHU de Besançon ou son représentant

Ordonnateur : Monsieur le Directeur général du CHU de Besançon ou son représentant

Comptable public assignataire des paiements : Trésorerie principale du CHU

Marché Public de Prestations Intellectuelles

Acte d'Engagement

Maître d'Ouvrage :	CHU de BESANCON DPIMS - Département Travaux 3, Boulevard Fleming 25030 BESANCON Cedex Tél : 03.81.21.80.77 Courriel : ntp@chu-besancon.fr
Mode de dévolution :	Marché passé suivant procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L1111-1, L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique
Opération :	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation d'un contrat de performance énergétique (CPE)
Nantissement :	<i>Le présent marché peut donner lieu à cession ou nantissement des créances dans les conditions prévues aux articles R.2191-46 à R.2191-63 du Code de la commande publique.</i> <i>Le comptable assignataire chargé des paiements est : Trésorerie principale du CHU de Besançon</i> <i>Les renseignements relatifs au nantissement ou à la cession de créances peuvent être obtenus auprès du représentant du pouvoir adjudicateur.</i>
Imputation Budgétaire :	H62281
Mois « M0 » :	Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre, soit juillet 2026. Ce mois est appelé mois M0, « Mois zéro ».

A REMPLIR PAR LE CONTRACTANT

Article 1- Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Particulières qui fait référence au CCAG-Prestations Intellectuelles approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et conformément à leurs clauses et stipulations :

☐ **le signataire (candidat individuel)**

M.....

Agissant en qualité de

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage la société sur la base de son offre

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ **le mandataire (candidat groupé)**

M.....

Agissant en qualité de

Désigné mandataire

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage au nom des membres du groupement sur la base de l'offre du groupement

A exécuter sans réserve les prestations demandées dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

Article 2- Prix

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées selon la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). La forme et le contenu des prix sont fixés dans le CCP.

Les modalités de révision des prix sont fixées dans le CCP.

A titre indicatif, le montant global de la DPGF est le suivant :

Montant HT	 €
TVA 20 %	 €
Montant TTC	 €

Arrêté en lettre :

Article 3- Délais d'exécution et durée du marché

3.1 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le CCP.

3.2 Durée du marché

La durée du marché est fixée dans le CCP.

Article 4- Modalités de règlement des comptes

4.1 Modalités de paiement

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement administratif en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
- Pour les prestations suivantes :
- Domiciliation :
- Code banque : Code guichet :
- Numéro du compte Clé RIB
- IBAN :
- BIC :

- Ouvert au nom de :
- Pour les prestations suivantes :
- Domiciliation :
- Code banque : Code guichet :
- Numéro du compte Clé RIB
- IBAN :
- BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.P. s'appliquent.

4.2 Délai global de paiement

Le délai global de paiement est fixé à 50 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par l'acheteur, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

4.3 Demandes de paiement

Les demandes de paiement sont transmises par voie dématérialisée via le portail Chorus Pro et comportent les mentions obligatoires prévues par la réglementation en vigueur qui sont indiqués dans le CCP.

4.4 Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans le délai global ouvre droit au versement d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

4.5 Cession ou nantissement des créances

Le titulaire peut céder ou nantir les créances résultant du présent marché dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Fait en un seul original

le, à

La société
Cachet et signature